

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0024885

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6993 Société : NAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Abdel Souhaïl LAHOUAII Date de naissance : 13/01/1958

Adresse : WAFI 1 Résidence AL WIAM 1472 BP 9

OULCHA CASABLANCA

Tél. : 0668.98.2771 Total des frais engagés : 639,00 MAD Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Pathologie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 11/03/2024

Signature de l'adhérent(e) : S. Lahouaï



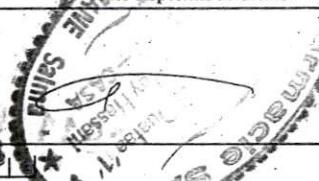
ACCUEIL KH

صف العمليات المجرأة

CIM-10

برد الوصفات التي تم تنفيذها والتجهيزات الطبية المكونة

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

تاريخ التنفيذ Date d'exécution	الثمن المفوت Prix facturé	توقيع وطابع الصيحي أو صورة التحجيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
23/12/2023	339,20 INP	
	INP : 111111111111	
	INP : 111111111111	
	INP : 111111111111	

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

عمليات: الإحياء، الأشعة والصور

INP:

INP:

INP:

Actes Paramédicaux

Docteur M. SOUALY

Cardiologue

Diplômée de la Faculté de Paris



الدكتورة م. اسوالي

اختصاصية في أمراض القلب

خريجة جامعة باريس

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



7862160236

6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

que - Holter TA - Holter Rythmique - ECG Effort

Casablanca, le

28/12/2023

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



7862160236

6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

M → GENNAIM

2017AHM

72,-- x 3



Détensie p 100~

14

43,30



1000~

le

Travéent de 3

3

79,50

3 D utb



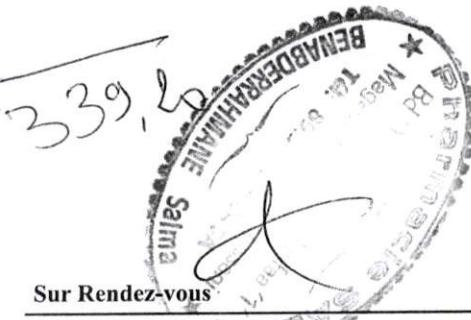
magie

de

ADO® 1g.
Boîte de 90 comprimés pelliculés



6 118000 092469



Sur Rendez-vous

Angle Bd Abdelhadi Boutaleb & Bd. Sidi Abderrahmane, Immeuble Communal B

N° 10, 1er Etage Hay Hassani - Casablanca

Tél. : 0522 91 31 38

P.P.C : 79.90 DH
Duo : Lot :
0/24 119057

بالموعد



MME ENNAIM ILHAM

BD OUM RABII IMM 2 ETG 3

APPT 9 OULFA

CASABLANCA

CASABLANCA HAY EL OULFA

20202

N° de Dossier :

85303622

Date et heure : 12/01/2024 11:14

Nom et prénom Assuré :

ENNAIM ILHAM

Immatriculation :

93429629 / 090088639

Nom et prénom Bénéficiaire/Rang:

ENNAIM ILHAM

/ 01

Type de dossier :

FEUILLE DE SOINS

Lieu de réception :

CASA 90171

Valeur en Dirhams :

639,20

Nombre de pièces : 1

Code Etablissement :

Agent de réception : 9MGE489

Nom Etablissement :

Accusé de Réception



Remboursements



PAYE

04/03/2024

2 dossiers | 610.90 DH

01/03/2024

2 dossiers | 359.30 DH

08/01/2024

1 dossier | 162.00 DH

17/11/2023

1 dossier | 162.00 DH

02/10/2023

1 dossier | 162.00 DH

CENTRE D'APPELS CNOPS

053 800 20 20

0.35 dh/min tél. fixe et 1.20 dh/min tél. mobile





Remboursements



PAYE

04/03/2024

2 dossiers | 610.90 DH

N° dossier

85303622

Mode de
paiement

Virement

Bénéficiaire

ENNAIM ILHAM

Frais engagés

639.2 DH

Remboursé

448.9 DH

N° dossier

85303793

Mode de
paiement

Virement

Bénéficiaire

ENNAIM ILHAM

Frais engagés

166.5 DH

Remboursé

162 DH

01/03/2024

2 dossiers | 359

CENTRE D'APPELS CROPS
053 800 20 20

09/01/2024

1 dossier | 162.00 DH

